

Ministère de la Culture

3, rue de Valois, 75042 Paris Cedex 01 - Téléphone : 296-10-40

Le Ministre

19 SEP. 1983

Nos réf : CAB/7

40382 - 15 SEP.83

Le Ministre de la Culture

à

MM. les Commissaires de la République
de Région

Directions régionales des Affaires
Culturelles

à MM. les Commissaires de la République
de Département.

OBJET : études et interventions dans le domaine du patrimoine industriel.

J'ai fait inscrire à la loi des finances pour 1983 des crédits permettant le soutien d'actions de recherche, et d'éventuellement de diffusion, dans le domaine du patrimoine industriel au budget de la direction du Patrimoine (sous direction de l'Inventaire général).

Cette dotation nouvelle est la conséquence des travaux d'un groupe de travail réuni à la délégation, à l'aménagement du territoire et à l'action régionale ("Culture technique et aménagement du territoire", la Documentation française, 1981) et du rapport établi par M. Max QUERRIEN conseiller d'État, président de la Caisse Nationale des Monuments historiques et des Sites ("Pour une nouvelle politique du patrimoine", la Documentation française 1982).

Ces crédits et la création d'une cellule de trois chercheurs chargés de suivre leur emploi et de promouvoir le développement des recherches dans le domaine du patrimoine industriel permettront de définir et de mettre en oeuvre les méthodes de réalisation d'un inventaire du patrimoine industriel mobilier et immobilier.

La note et le formulaire joint à la présente circulaire définissent le cadre dans lequel devront s'insérer les projets de recherche ou de diffusion faisant l'objet de demandes de concours financier de la sous direction de l'Inventaire général.

.../...

Je souligne que ces projets pourront être présentés aussi bien par des associations que par des collectivités publiques ou même des entreprises.

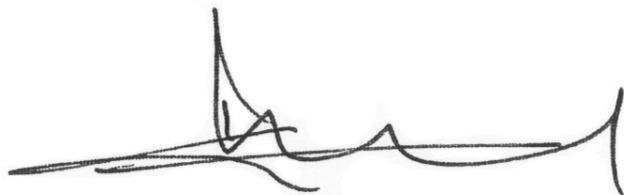
Le montant des crédits ouverts cette année (1,5 MF sur le chapitre 43-20 article 20 et 250.000 F sur le chapitre 66-98 article 20), leur faible progression prévue en 1984 et la situation de la recherche dans le domaine du patrimoine industriel imposent une grande sélectivité dans l'attribution des concours. Devront donc être privilégiés les projets qui d'une part s'inscrivent dans les champs prioritaires définis par la note ci-jointe (métallurgie et installations ayant utilisé l'énergie hydraulique, opérations thématiques expérimentales) ou sur des sites soumis à des menaces imminentes et qui d'autre part feront l'objet de concours simultanés d'autres partenaires (collectivités locales, institutions de recherche, entreprises et organismes professionnels, bénévoles).

En toute hypothèse, seule l'étude du patrimoine industriel et la diffusion des résultats obtenus pourront être pris en compte, à l'exclusion de tous travaux de conservation ou d'acquisition dont la réalisation relève d'autres procédures mais qui pourront avantageusement s'intégrer dans des projets comportant des financements multiples.

De nombreuses demandes ont été reçues directement par la sous-direction de l'Inventaire à la suite d'informations publiées par les revues scientifiques. L'examen de nouveaux projets en vue d'une subvention en 1983 reste néanmoins encore possible et, bien entendu, au titre de l'année 1984.

Pour permettre à tous les organismes susceptibles de participer à ce programme de recherche de présenter leurs projets à mes services, (Direction du Patrimoine, sous-direction de l'Inventaire général), je vous serais très obligé de bien vouloir donner à la note et au formulaire ci-joints la plus large diffusion auprès des organismes connus pour leur intérêt pour le patrimoine industriel et, le cas échéant, auprès des offices culturels régionaux susceptibles de concourir à cette diffusion.

Les demandes me seront adressées par l'intermédiaire des directions régionales des affaires culturelles (secrétariats régionaux de l'Inventaire général) et devront dans tous les cas être accompagnées d'un avis sur l'intérêt des propositions.



Jack LANG

Ministère de la Culture

DIRECTION DU PATRIMOINE



Inventaire général
des monuments
et des richesses artistiques
de la France

CELLULE DU PATRIMOINE INDUSTRIEL

Programmes de recherche dans le domaine du Patrimoine Industriel

Installée depuis le début de l'année 1983, après une mission d'étude préalable, la cellule du Patrimoine industriel de l'Inventaire général a retenu pour sa première année opérationnelle deux programmes prioritaires de recherche: l'un sur les hauts fourneaux et forges l'autre sur les installations ayant utilisé l'énergie hydraulique. Ce choix, qui signifie qu'une part majoritaire de ses crédits d'étude sera affectée à la réalisation de ces deux programmes, ne se traduira pas cependant par une totale exclusive. Seront également prises en compte, mais en y consacrant des moyens plus limités :

- des opérations ponctuelles dites d'urgence,
- des opérations de large repérage s'inscrivant dans un cadre départemental ou régional,
- des opérations thématiques, comparables aux deux opérations prioritaires, mais d'échelle beaucoup plus réduite, qui serviront de "bancs d'essai" pour de plus larges opérations ultérieures.

1. Pourquoi des programmes prioritaires ?

Pour aboutir, dans des délais raisonnables, à des résultats significatifs sur le plan scientifique et réaliser pleinement la mission d'incitation et de coordination de recherche qui lui est assignées la Cellule se devait de définir des champs d'intervention suffisamment circonscrits et homogènes. Ainsi sera atteinte la masse critique de moyens matériels et humains qu'il faut pour obtenir des résultats probants et valides à l'échelle nationale.

Car il est important, dans un domaine aussi nouveau de proposer rapidement des hypothèses et des méthodes de travail et de fournir à terme rapproché des premiers produits de synthèse.

Cet objectif est d'autant plus accessible que les thèmes retenus ont déjà fait l'objet d'études locales ou régionales préalables. Ce sont des thèmes éprouvés, dans des contextes d'ailleurs variés (y compris à l'intérieur de l'Inventaire général), et qui ont donné lieu à des travaux tests (*). Ceux-ci restent cependant partiels et même parfois ponctuels. Pour dépasser le stade initial, il est nécessaire qu'ils s'inscrivent maintenant dans un programme coordonné de dimension nationale.

La dimension actuelle

De par les liens qu'ils entretiennent avec les questions d'énergie, les deux thèmes retenus sont d'une évidente actualité. Aborder à travers ces inventaires la réalité concrète des sources d'énergie d'autrefois (puisque l'inventaire des fourneaux et forges sera aussi, dans la mesure du possible, celui des forêts qui l'alimentaient), saisir par conséquent les problèmes d'alternative, de saturation, de pénurie, ce sera bien entendu donner un éclairage historique nouveau à l'analyse de la situation contemporaine.

Le thème particulier de la métallurgie est par ailleurs en lui-même un thème d'actualité. Les graves difficultés du secteur, sa restructuration et les disparitions d'usines qu'elles entraînent, imposent de mettre en place au plus vite des moyens pour conserver la mémoire d'une industrie qui disparaît : sauvetage d'archives, couverture photographique de bâtiments et machines voués à la destruction, conservation de quelques spécimens. Le monde de la profession s'en est d'ailleurs inquiété : la Société Française de Métallurgie a récemment créé une Commission d'histoire de la Métallurgie qui se préoccupe de ces problèmes.

On peut dire aussi que l'abandon progressif de l'utilisation énergétique des rivières en a modifié la physionomie et que cette évolution a des implications encore actuelles : par exemples, risques d'inondations ou impact sur les écosystèmes.

(*) Voir en particulier les communications aux congrès successifs d'archéologie industrielle à Bordeaux, Perpignan, Caen, Grenoble et Beauvais (1979 à 1982).

Quel bénéfice actuel retirera-t-on de la connaissance du patrimoine industriel ? La mémorisation des techniques et industries anciennes permettrait peut-être de puiser des références utiles au développement d'idées nouvelles. Chacun sait qu'elles surgissent souvent de confrontations inattendues, de greffes entre disciplines étrangères et l'on est en droit d'imaginer que des innovations pourraient naître de leur étude rétrospective (la connaissance de la petite hydraulique du XIX^{ème} siècle aidera-t-elle au réaménagement contemporain de certains sites et à l'installation de microcentrales ?).

Quels seront les résultats effectifs d'une telle démarche ? Dans quelle mesure, par exemple, ces techniques et industries anciennes pourront-elles être adaptées dans les pays moins développés que le nôtre (problématique des technologies appropriées, préconisée notamment par le Groupe de Recherche d'Echanges Technologiques) ? . Il est difficile, honnêtement, de répondre dès maintenant à ces questions ; mais il est clair que la connaissance du patrimoine technique et industriel participe en bonne place à la constitution d'une culture technique qui favorise, entre autres, le développement de l'initiative et de l'esprit d'invention.

2. L'intérêt scientifique et méthodologique

. pour l'histoire industrielle

Ces deux thèmes, métallurgie du fer et énergie hydraulique, sont entrés dans le champ de l'histoire économique et sociale contemporaine. L'importance de l'introduction du fer dans les sociétés protohistoriques est bien connue : elle a donné son nom à l'âge du fer (1^{er} millénaire avant J.C.). Pour les époques plus récentes, on rappellera simplement que la production de fonte, fer et acier, fut du XV^{ème} au XIX^{ème} siècle la principale industrie lourde, souvent le meilleur faire-valoir de forêts, qui représentaient plus de 30% des superficies de certaines régions, l'industrie, enfin, qui, exigeant d'énormes investissements, mobilisait des capitaux considérables et associait les groupes sociaux les plus divers. Utilisant comparativement moins de main-d'oeuvre que des industries telles que le textile, elle occupait cependant une population nombreuse et variée de forgerons qualifiés, de mineurs et forestiers, travaillant à couper, charbonner et voiturier le bois. Quant à l'énergie hydraulique, elle fut à partir du Moyen Age la première à relayer en grand la force humaine et animale pour l'entraînement des moteurs. C'est un fait bien connu. Mais le thème connaît aujourd'hui un regain d'intérêt chez les historiens contemporains qui ont découvert le rôle crucial joué en France par le développement de l'énergie hydraulique

dans le processus de révolution industrielle des XVIIIème et XIXème siècles et la grande diversité des industries qui y ont eu recours. Bien des idées reçues sur l'importance effective de la machine à vapeur sont aujourd'hui à revoir car, jusqu'à la fin du XIXème siècle, l'énergie dominante resta la petite hydraulique. Ce fait n'est évidemment pas sans conséquences sur le mode de développement de l'industrie française il favorisa en particulier le maintien et même, pendant longtemps, l'extension d'une industrie rurale et d'un tissu de petites et moyennes entreprises dispersées.

Le thème plus général de l'énergie intéresse naturellement les historiens d'aujourd'hui. En traitant de la principale industrie du feu qu'était la sidérurgie - première consommatrice de bois, puis de charbon - et des installations hydrauliques, on étudiera, en fait, la plus large part de la production de l'énergie, dans ses deux composantes, thermique et mécanique (avant l'apparition de l'électricité).

Lancer sur ces thèmes, qui rentrent directement dans le champ des préoccupations de la recherche historique contemporaine, des inventaires de monuments et de mobiliers, permettra, non seulement de fournir à cette recherche un support archéologique qui lui est indispensable, mais aussi de situer d'emblée ces inventaires dans un environnement scientifique favorable.

. pour l'histoire des sciences et des techniques

La métallurgie et l'énergie hydraulique mobilisèrent l'attention de savants et techniciens qui développèrent un flux régulier d'innovations, allant de la modeste amélioration à la transformation radicale des processus de production en minéralogie, chimie métallurgique, physique des matériaux, mécanique générale, mécanique des fluides, énergétique... Il y a donc là des terrains d'observation particulièrement riches pour étudier les interconnexions entre la science, la technique et l'industrie.

On remarquera, en outre, que les deux secteurs retenus ont intéressé chacun un Corps d'ingénieurs particulier (celui des Mines pour la métallurgie, des Ponts et Chaussées pour les installations hydrauliques). C'est partiellement à travers ces milieux relais que s'est faite la diffusion des innovations, les ingénieurs intervenant comme chercheurs, conseillers, experts, voire industriels. Mais, en même temps, sont intervenus une foule de petits inventeurs, de techniciens locaux, de constructeurs de machines qui aidèrent au développement de la technologie dominante ou, au contraire, s'y opposèrent.

Plus encore que l'histoire économique et sociale, l'histoire des sciences et des techniques devrait donc trouver dans les inventaires projetés la documentation concrète indispensable à son avancement. Et, réciproquement, la confection de ces inventaires devra se concevoir comme la réalisation d'un chapitre à part entière de cette histoire.

. pour la mise en place de méthodologies

Les deux corpus d'inventaire envisagés sont de taille très différente. Il y avait en France plus de 75 000 usines hydrauliques (terme qui englobe les moulins à farine, évidemment majoritaires) au début du XIXème siècle et encore près de 50 000 au début du XXème siècle. Autrement dit, de nombreux départements possédaient sur leur territoire plus de 500 sites hydrauliques (environ 650 en activité dans l'Eure en 1850, 530 dans l'Oise vers 1860...). En revanche, le nombre des hauts fourneaux et forges ne s'élevait au début du XIXème siècle qu'à 350-400 pour les premiers et autour de 1 000 pour les seconds. Et il n'y avait plus qu'environ 250 hauts fourneaux vers 1870. Ces différences en nombre auront de fortes évidences sur la conduite des travaux : recherche d'exhaustivité dans un cas, échantillonnage, ou programme de long terme, dans l'autre. Mais, malgré ces différences de taille, les deux ensembles ont d'importants points communs. Ainsi, les installations hydrauliques comme les installations métallurgiques (dont la plupart recouraient d'ailleurs à la force hydraulique) ne sont-elles pas seulement intéressantes par leurs bâtiments. Elles s'inscrivent dans des sites particuliers - à proximité des forêts et des mines pour les hauts fourneaux, le long des cours d'eau pour les établissements hydrauliques - qui méritent comme tels une approche descriptive aussi normative que l'architecture des bâtiments. A la différence de beaucoup d'autres établissements industriels désaffectés qui ont perdu l'essentiel de leurs machines, ils conservent, en outre, une partie de leurs équipements qui sont immeubles par construction : le haut fourneau, à la fois monument et appareil, et le circuit aménagé de l'eau, la roue ou la turbine, qui constituent le moteur hydraulique.

Aussi, l'enquête sur le terrain rencontre-t-elle pour ces types d'installation des vestiges monumentaux plus aisément identifiables et d'une lecture plus riche que dans le cas, par exemple, d'une ancienne manufacture textile ou d'une ancienne tannerie dont l'édifice est aujourd'hui converti en maison d'habitation.

Cette facilité d'approche devrait, non seulement permettre la mise en place plus rapide de méthodologies appropriées, mais aussi faire en sorte que l'étude de terrain, qui est la spécificité de l'inventaire, donne à brève échéance de bons résultats et, par conséquent, prenne la place qui lui revient parmi les méthodes plus classiques, et mieux considérées, de l'histoire.

. pour le développement d'études sur longue durée

Les divisions entre spécialistes de différentes périodes, entre archéologues et historiens, entre services des Fouilles et services de l'Inventaire, créent des clivages arbitraires dans le champ des études historiques. Or, s'il est un domaine qui doit se saisir quelque part dans la longue durée, c'est bien celui de l'histoire des industries et des techniques où se superposent des mouvements courts, identifiables dans une étude à chronologie brève, et des mouvements de très longue amplitude qui nécessitent une perspective extrêmement large.

Cette nécessité est particulièrement nette pour les deux thèmes qui ont été retenus, puisque l'utilisation à grande échelle de l'énergie hydraulique est un acquis médiéval, et que le développement de la métallurgie du fer est évidemment encore bien plus ancien. Les opérations d'inventaire qui sont envisagées doivent en principe, pour respecter les règles en usage, s'en tenir au recensement du patrimoine bâti. S'il subsiste assurément quelques moulins du XV^{ème} siècle, il est peu probable, par contre, qu'on trouve des hauts fourneaux antérieurs à la fin du XVIII^{ème} siècle. Pour pouvoir envisager, en particulier, le thème de la métallurgie ferreuse sur la longue période, il faudra donc nécessairement que s'établissent des liens avec l'archéologie, et que les chercheurs concernés collaborent, non seulement avec les archéologues qui travaillent sur les périodes celtique et gallo-romaine, mais surtout avec ceux qui, malheureusement beaucoup plus rares, s'intéressent aux époques médiévale, moderne, voire contemporaine.

Il est d'ailleurs un fait très illustratif de la situation. L'archéologie ancienne accumule des renseignements sur les métallurgies celtiques et gallo-romaines et l'archéologie industrielle a commencé à recenser les sites de hauts fourneaux et forges des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles. Mais, entre ces deux périodes, s'étale une longue plage d'inconnu. Rien, ou presque,

n'a été entrepris par exemple pour l'étude de cette période cruciale de la fin du XVème et du début du XVIème siècle qui connut l'implantation et la diffusion des premiers hauts fourneaux.

Dans le cas des installations hydrauliques, il est peu probable que la fouille soit un apport indispensable. Il est certain, en revanche, que l'expertise de l'archéologue doit être requise pour un examen général du site incorporant une lecture de longue période.

Eprouvée sur les deux thèmes retenus, qui s'avèrent sans doute les plus favorables, la collaboration envisagée devrait s'étendre ensuite plus facilement à d'autres domaines où elle pourrait paraître moins immédiatement nécessaire.

3. Mise en place des programmes

L'étude des installations métallurgiques, comme celle des installations hydrauliques, intéressent des organismes très divers (associations, fondations, collectivités locales, musées et écomusées, centres d'archives, groupes de recherche liés à l'Université, entreprises...). Quelques équipes, réunissant des individus de spécialité et de statut différents, ont acquis une solide expérience de terrain comme de recherche en archives et travaillent par conséquent déjà sur ces thèmes.

Dès lors que les services de l'Inventaire incorporent le champ du patrimoine industriel dans leurs préoccupations, se pose nécessairement un problème d'harmonisation des efforts. Le schéma retenu est le suivant : la cellule du patrimoine industriel gère un budget de subvention pour aider au développement des études en la matière, elle met en rapport les responsables des travaux et les secrétariats régionaux d'inventaire concernés, elle suscite, en particulier, l'élaboration de méthodologies ; de leur côté, les secrétariats régionaux devraient, dans le cadre de leur travail habituel, être plus attentifs au patrimoine industriel, notamment lorsqu'il concerne les thèmes choisis et, le cas échéant, pourraient servir au niveau régional de structure d'accueil ou de cadre fédérateur à un secteur associatif qui doit cependant conserver son autonomie. Les actions prioritaires permettront, entre autres, de tester le fonctionnement de ce schéma.

Avant d'en préciser les aspects les plus importants, il faut en souligner les difficultés d'exécution.

- Au plan scientifique :

Il existe une contradiction évidente entre le caractère nécessairement directif d'une collecte d'information, qui se veut partiellement systématique et centralisée, et la spontanéité qui doit être ménagée dans tout programme scientifique ; ces recherches ne peuvent s'insérer dans un cadre rigide, surtout à leurs débuts lorsque les méthodologies restent en cours d'élaboration et qu'il n'existe pratiquement aucun travail de référence.

- Au plan des rapports entre institutions :

Une autre difficulté est de vouloir faire collaborer des institutions ayant des modes de fonctionnement et des objectifs différents, et par conséquent des chercheurs à statuts, habitudes, intérêts et spécialités très variés.

Il faudra, notamment, trouver le meilleur équilibre possible entre les Secrétariats régionaux d'Inventaire, la cellule centrale du patrimoine industriel, les associations concernées et les milieux universitaires et/ou professionnels qui pourront entourer et soutenir les opérations envisagées.

Il va de soi qu'un tel équilibre n'est réalisable qu'en adoptant au départ un certain pragmatisme dans l'exécution et une grande souplesse qui tiennent compte des cas de figure régionaux.

a) L'intervention des Secrétariats régionaux de l'Inventaire

Dans l'état actuel des choses, le rôle des Secrétariats régionaux d'Inventaire peut se concevoir à deux niveaux :

- un niveau de base qui est celui de sa mission topographique traditionnelle

Il est souhaitable en effet que dans le cadre des cantons retenus pour étude (pré-inventaire, inventaire fondamental...), un intérêt particulier soit porté au patrimoine industriel et spécialement aux sites qui appartiennent aux domaines prioritaires. La cellule du patrimoine industriel est à la disposition des Secrétariats pour les aspects méthodologiques et scientifiques. Les dossiers concernant des installations industrielles lui seront signalés dans des conditions à définir.

- un niveau plus occasionnel d'animation, voire d'encadrement pour des opérations thématiques :

Il peut arriver qu'un Secrétariat régional d' Inventaire soit amené à jouer un rôle plus actif et plus engagé, dans la mesure où il s'avérerait être la meilleure structure régionale pour promouvoir, coordonner, encadrer des études spécifiques sur le patrimoine industriel qui, de toutes façons, devront être réalisées par des chercheurs ne faisant pas partie du personnel de la Sous-Direction de l'Inventaire général. Le Secrétaire régional de l'Inventaire interviendra alors comme animateur d'une structure associative susceptible de recevoir et gérer des moyens financiers, venant en particulier du budget Patrimoine industriel de l'inventaire général. Aussi, seules pourront être prises en compte des opérations qui, correspondant à des initiatives plus larges, associeront, par conséquent, d'autres partenaires et bénéficieront d'autres ressources (aide d'autres Ministères, collectivités locales, établissements publics ou privés, ressources propres de l'association ou travail bénévole de certains membres de l'association).

La plus grande clarté devra régner sur les interventions des Secrétariats régionaux de l' Inventaire en faveur du secteur associatif, les crédits d'étude étant destinés à promouvoir l'inventaire du patrimoine industriel, et non à accroître indirectement les moyens des Secrétariats régionaux.

Dans certains cas, les chercheurs ou techniciens de l'Inventaire général pourront être chargés d'interventions dans le domaine du patrimoine industriel dépassant la mission topographique habituelle et les missions de coordination et d'animation ci-dessus. La nature et l'étendue de ces missions devront être au préalable précisées et évaluées par le Secrétaire régional et approuvées par le Sous-Directeur.

L'impact de ces missions sur les moyens disponibles pour la réalisation de l'inventaire général des Monuments et Richesses artistiques de la France devra être mesuré chaque année, au niveau national, compte-tenu des créations de postes obtenues au budget.

En toute hypothèse, les Secrétaires régionaux seront systématiquement consultés sur les projets d'études établis par les associations ayant leur siège dans leurs régions respectives, ou concernant des sites de leur région.

b) Les autres partenaires

La création d'une ligne de subvention au budget de la Sous-Direction de l'Inventaire général lui donne la possibilité de soutenir à l'extérieur du services des opérations d'inventaire du patrimoine industriel et de permettre en particulier aux équipes qui s'y sont déjà engagées de poursuivre leurs travaux. L'objectif est de faire bénéficier la communauté scientifique de compétences déjà acquises, susciter des collaborations variées et mettre ainsi en place une recherche à la fois rigoureuse et vivante.

Ces travaux se réaliseront sur une base contractuelle après constitution par les équipes concernées d'un dossier, et élaboration, si elles sont retenues, d'une convention. Il est souhaitable, comme dans le cas des opérations développées autour des Secrétariats régionaux d'Inventaire que de tels travaux bénéficient d'autres soutiens financiers. Un cofinancement de la part notamment des collectivités locales serait la marque d'une bonne assise territoriale. Il est clair qu'en fonction de la composition et de l'acquis des équipes, les travaux envisagés ne seront pas équivalents. Quelques-uns incorporeront une réflexion méthodologique. Certains qui porteront sur un territoire restreint auront presque un caractère monographique, alors que d'autres, concernant des territoires plus larges, se rapprocheront du simple pré-inventaire. Il est souhaitable, d'ailleurs, que les équipes construisent leur projet de recherche après une concertation préalable avec la cellule du patrimoine industriel.

Pour assurer une cohérence minimale dans le déroulement des travaux, la cellule pourra, si les équipes le jugent nécessaire, fournir une assistance technique. Elle organisera, de toute façon, pour chacun des deux thèmes prioritaires, des rencontres périodiques entre les responsables d'équipes (sans doute trois par an), afin d'échanger les acquis méthodologiques (méthodes d'enquête en archives et sur le terrain) et de construire le cadre de la collecte systématique (confection des grilles et des lexiques).

c) Le soutien d'un réseau plus large de spécialistes

Dans un domaine neuf comme celui du patrimoine industriel, il est important de favoriser au maximum le développement des relations entre partenaires et de susciter une large diffusion de l'information. Là où interviennent des disciplines très variées, il faut confronter les expériences, les méthodes et les résultats :

- pour définir précisément le champ des recherches,
- pour élaborer, éprouver et affiner les méthodologies,
- pour recourir à des compétences très spécialisées,
- pour effectuer des comparaisons entre régions, secteurs ou périodes.

C'est pourquoi il importe de situer les programmes prioritaires dans un cadre plus large que celui des équipes et chercheurs qui y travailleront effectivement.

L'étude des usines hydrauliques pourra, par exemple, bénéficier de l'environnement des compétences rassemblées autour de la recherche pluridisciplinaire lancée sur le thème de l'énergie hydraulique dans le cadre du programme Science, Technologie et Société du C.N.R.S. (*). Quant à l'étude des hauts fourneaux et forges, elle profitera de la constitution d'un groupe informel d'histoire des mines et de la métallurgie (dont le secrétariat est assuré par l'Association des forges de Buffon et qui dispose d'un bulletin d'information) et de l'existence d'une Commission d'histoire de la Société Française de Métallurgie, associant les ingénieurs et les laboratoires du secteur.

On voit immédiatement le parti qu'il est possible de tirer, pour les programmes envisagés, d'un tel environnement :

- l'ouverture à des milieux divers, tels qu'archéologues, architectes, historiens, ingénieurs, physiciens, muséologues, ethnologues...
- la possibilité de trouver l'organisme ou le spécialiste pouvant répondre à des questions précises,
- l'insertion des programmes d'inventaires dans un plus vaste ensemble de programmes de recherche, permettant, par exemple, de les connecter avec des programmes d'archéologie pour couvrir la très longue période, des programmes d'histoire des sciences et des techniques, des programmes muséologiques...

(*) "Les rapports entre conception et réalisation, innovation et tradition dans le domaine de l'énergie hydraulique".

4. Le contenu des programmes

a/ Contenu au sens strict

- Collecte documentaire

Comme dans toutes les opérations de l' Inventaire général, chaque site inventorié donne lieu à l'ouverture d'un dossier individualisé où sont versées les informations tirées des dépouillements bibliographiques et d'archives et celles résultant de l'enquête sur le terrain. Une partie de ces informations devra être normalisée et inscrite sur des grilles descriptives, ce qui impose la rédaction de livrets de prescriptions et l'établissement de lexiques. A l'heure actuelle, les seuls outils disponibles sont ceux qui ont été fabriqués par les équipes du CILAC pour l'étude technique des sites hydrauliques. Il faudra donc en construire rapidement de nouveaux, éventuellement provisoires, qui permettent de couvrir tous les champs pris en compte, à savoir :

- la description du site (étude de l'architecture des bâtiments, des systèmes techniques...),
- l'historique du site incluant sans doute l'histoire résumée de l'utilisation du site en longue période et des informations telles que le statut des propriétaires successifs et l'évolution de la valeur cadastrale des installations).

L'étude de sites doit donner lieu à un repérage systématique des documents écrits et figurés s'y rapportant. Mais la bibliographie et l'iconographie des thèmes considérés sont évidemment plus larges : les ouvrages n'ont souvent pas de caractère monographique et les représentations ne concernent pas nécessairement des sites ou des objets existant ou ayant existé.

Aussi faut-il considérer l'identification des écrits (imprimés ou manuscrits) et des images (plans de situation, plans de bâtiments ou de machines, scènes de travail...) comme une opération qui dépasse l'inventaire des sites proprement dits.

Ce matériel documentaire pourra, dans des conditions qui devront être précisées, être en partie dupliqué pour être versé dans un fonds "patrimoine industriel" du Centre de documentation national de l'inventaire général.

- Guides de recherche

A plus court terme, il importe de réaliser des guides de recherche qui, sur le modèle du Guide de recherche de l'histoire des forêts françaises (*) fassent le bilan des sources disponibles, en même temps qu'une présentation des orientations de recherche envisageables à côté, ou au delà, de l'inventaire des sites. Ils seront à la fois des outils de recherche et le moyen d'encourager les chercheurs à travailler sur ces thèmes.

b/ Prolongements et connexions

Ces programmes de recherche seront valorisés s'ils envisagent la restitution des résultats, aussi bien au niveau local que national, ou s'ils s'intègrent dans des programmes plus larges. Les crédits d'étude sont prioritairement réservés au financement des travaux préalables de recherche et d'inventaire. Mais dans l'examen des projets, il sera tenu compte de l'existence d'intentions allant en ce sens, surtout si des financements complémentaires sont prévus ou acquis.

- Prolongements

. Informatisation

Dans un délai qu'il est encore difficile de préciser, les données accumulées, tant sur l'étude des sites que sur la recherche bibliographique et iconographique, s'inséreront dans un système informatique à mettre en place avec le Bureau de l'Informatique du Ministère de la Culture. Il en ressortira, non seulement la possibilité d'une gestion documentaire de banques de données thématiques, mais aussi des traitements statistiques et cartographiques.

. Réalisation d'expositions

La confection des dossiers et la collecte de l'iconographie rassemblent les matériaux nécessaires à la réalisation d'expositions sur le patrimoine technique et industriel. Deux niveaux sont envisageables : l'un régional ou local, laissé à la libre initiative des différentes équipes qui participeront aux programmes, l'autre national présentant des résultats synthétiques sur chacun des thèmes étudiés.

(*) Du Groupe d'histoire des forêts françaises réuni autour de l'Institut d'histoire Moderne et Contemporaine qui en a assuré le secrétariat.

. Publications

De la même façon, les résultats obtenus devront faire l'objet de publications locales et nationales, les unes pour permettre aux équipes de valoriser rapidement et d'une manière plus singulière leurs travaux, les autres à échéance plus lointaine et à vocation plus synthétique.

- Connexions avec d'autres programmes de recherche

Dans la présentation des programmes prioritaires, on a dit qu'il paraissait souhaitable de maintenir autour d'eux un large environnement de chercheurs pouvant intervenir comme conseillers, sinon comme participants actifs. C'est le rôle attendu, par exemple, du Groupe d'histoire des mines et de la métallurgie.

Cet environnement devrait permettre le maintien de relations suivies avec d'autres programmes de recherche. En particulier, pour ne citer que ceux qui sont déjà connus et avec lesquels il existe déjà des connexions :

- l'étude de l'élaboration des idées scientifiques et du mouvement des inventions dans le domaine de l'énergie hydraulique,
- celle du milieu des ingénieurs et des constructeurs de moteurs hydrauliques,
- l'enquête ethnologique sur des populations ouvrières et patronales concernées par l'usage de l'énergie hydraulique,
- l'étude archéologique et historique des mines, carrières et métallurgie dans la France médiévale,
- l'étude de la consommation proto-industrielle de bois,
- l'inventaire des objets métalliques et leur étude chimique ou métallographique.

Ce souci d'ouverture pose le problème général des relations entre institutions et souligne l'opportunité de définir des programmes joints : au sein, d'abord, du Ministère de la Culture, avec la Direction des Archives, la Direction des Musées de France, la Direction du Développement Culturel, la Sous-Direction des Fouilles, la Mission du patrimoine ethnologique ; et plus largement avec les Universités, les Ecoles, le C.N.R.S., la Mission du Musée de la Villette ou le C.N.A.M...